

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine-Sarzin</b> (74270)	<b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b>  <b>Séance du jeudi 5 mars 2026</b>  Par suite d'une convocation en date du 23 février 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 5 mars 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15  En exercice : 13  Présents : 10  Votants : 10  <b>Délibération n°D_2026_03_05_21</b>	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni  Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : / Absents : M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Norbert Regard  Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet : Budget eau et assainissement - Vote du budget primitif de l'exercice 2026**

En préambule, Monsieur le Maire présente l'exécution du budget eau et assainissement de l'exercice 2025 :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	424 906.25 €	469 890.86 €	63 546.35 €	A1	44 984.61 €
<b>Investissement</b>	333 030.90 €	337 555.94 €	30 401.30 €	A2	34 926.34 €
<b>Exploitation</b>	91 875.35 €	132 334.92 €	33 145.05 €	A3	73 604.62 €

RESTES A REALISER 2025						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
<b>TOTAL DES RAR</b>	I + II	0.00 €	III + IV	0.00 €	B1	0.00 €
<b>Investissement</b>	I	0.00 €	III	0.00 €	B2	0.00 €
<b>Exploitation</b>	II	0.00 €	IV	0.00 €	B3	0.00 €

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	108 530.96 €
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	34 926.34 €
<b>Exploitation</b>	<b>A3 + B3</b>	73 604.62 €

Il poursuit en présentant le détail des restes à réaliser en dépenses puis en recettes :

Chapitre	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT		0.00 €
SECTION D'EXPLOITATION		0.00 €

Chapitre	Libellé	Recettes engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT		0.00 €
SECTION D'EXPLOITATION		0.00 €

Puis, il demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 du budget eau et assainissement :

Dépenses et recettes d'exploitation : 147 000.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 550 000.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	147 000.00 €	147 000.00 €
Section d'investissement	550 000.00 €	550 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>697 000.00 €</b>	<b>697 000.00 €</b>

Vu le projet de budget primitif 2026 du budget eau et assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget eau et assainissement arrêté comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

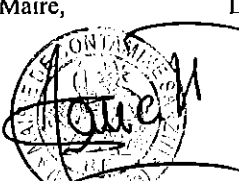
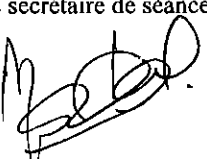
	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	147 000.00 €	147 000.00 €
Section d'investissement	550 000.00 €	550 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>697 000.00 €</b>	<b>697 000.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

<p>Délibération certifiée exécutoire par le Maire compte tenu :</p> <p>De la télétransmission au contrôle de légalité le : 9 mars 2026</p> <p>De la publication ou notification le: 06 MARS 2026</p> <p>Et de la mise en ligne le : 09 MARS 2026</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 5 mars 2026</p> <p>Le Maire, <span style="float: right;">Le secrétaire de séance,</span></p> <p> </p> <p>Georges CANICATTI <span style="float: right;">Pierrette BATON MARECHAL</span></p>
--	---

